

<http://www.ujfp.org/spip.php?article8068>

UJFP

# Dévoilements - Du hijab au burkini : les dessous d'une obsession française

- Lutte contre les racismes et les discriminations - Islamophobie -



Date de mise en ligne : mardi 22 septembre 2020

---

Copyright © UJFP - Tous droits réservés

---

par [Pierre Tevanian](#)

20 septembre 2020

Mars 2004 : loi sur les signes ostensibles, interdisant le port du foulard à l'école publique. Septembre 2010 : loi anti-burqa. Avril 2011 : [offensive de Luc Chatel contre les mères voilées accompagnatrices de sorties scolaires](#). Janvier 2012 : [loi « anti-nounous »](#) (interdisant le voile dans les crèches et les garderies), adoptée en première lecture par un sénat socialiste. Juillet 2016 : campagne nationale contre les femmes en « burkini » - et plus largement les femmes musulmanes « trop » couvertes sur les plages françaises. Mai 2018 : violente campagne de presse contre Maryam Pougetoux, vice-présidente de l'UNEF, en raison du foulard qu'elle porte. Février 2019 : [campagne contre un « hijab de running »](#), poussant les magasins Decathlon à retirer l'article de la vente. Juillet 2019 : nouvelle chasse aux femmes en « burkini », dans les piscines cette fois-ci. Octobre 2019 : relance de la guerre des sorties scolaires, à l'initiative du Rassemblement national, des Républicains et d'une [quasi-centaine de débats sur les chaînes d'info](#), consacrés au « problème du voile ». Septembre 2020 : nouvelle campagne contre Maryam Pougetoux, à laquelle se joint non seulement Ségolène Royal, dans une violente diatribe, mais aussi Philippe Martinez, secrétaire général de la CGT, qui se désolidarise de sa camarade syndicaliste en laissant entendre qu'elle a porté atteinte à la laïcité en se rendant à une audition parlementaire avec son foulard. Il faut se rendre à l'évidence : les cheveux des femmes musulmanes sont devenus, depuis près de vingt ans, ce qu'il est convenu d'appeler un enjeu politique majeur, et leur dévoilement fait désormais partie des priorités les plus impérieuses. C'est de ces « chasses aux voilées », et de leur abjecte violence, qu'il est question dans le livre de Pierre Tevanian, *Dévoilements* - dont voici l'introduction.



« Ces hommes, disait-il, parlant des Algériens, sont coupables de couvrir tant de beautés étranges. Quand un peuple recèle de telles réussites, de telles perfections de la nature, il se doit de les montrer, de les exposer. À l'extrême, ajoutait-il, on devrait pouvoir les obliger à le faire. » (Frantz Fanon) [1]

Le 13 mai 1958 à Alger, place du Gouvernement, des femmes musulmanes sont exhibées sur un podium pour y brûler leur voile en signe d'émancipation. Organisée par le Mouvement de solidarité féminine, une association caritative fondée par Mme Raoul Salan, l'épouse du commandant des forces armées françaises d'Algérie, cette mise en scène s'inscrit dans une cérémonie plus large de célébration de la tutelle française, alors vacillante. Dans un article publié par *Résistance algérienne*, Frantz Fanon décrit l'opération et raconte qu'en réaction, de nombreuses Algériennes, dévoilées depuis longtemps, reprennent alors le voile,

« affirmant ainsi qu'il n'est pas vrai que la femme se libère sur l'invitation de la France et du général de Gaulle » [2].

Dans de longues pages qu'on ne peut résumer ici mais qu'il faut relire et qui présentent d'étonnantes analogies avec le traitement contemporain du « beur » et de la « beurette », Fanon rappelle le remarquable investissement affectif, sexuel et stratégique dont font l'objet, depuis la conquête et l'installation du système colonial, la femme indigène, son corps et son voile :

« L'administration coloniale peut alors définir une doctrine politique précise : "Si nous voulons frapper la société algérienne dans sa contexture, dans ses facultés de résistance, il nous faut d'abord conquérir les femmes ; il faut que nous allions les chercher derrière le voile où elles se dissimulent et dans les maisons où l'homme les cache." C'est la situation de la femme qui sera alors prise comme thème d'action. L'administration dominante veut défendre solennellement la femme humiliée, mise à l'écart, cloîtrée... On décrit les possibilités immenses de la femme, malheureusement transformée par l'homme algérien en objet inerte, démonétisé, voire déshumanisé. Le comportement de l'Algérien est dénoncé très fermement et assimilé à des survivances moyenâgeuses et barbares. Avec une science infinie, la mise en place d'un réquisitoire-type contre l'Algérien sadique et vampire dans son attitude avec les femmes, est entreprise et menée à bien. L'occupant amasse autour de la vie familiale de l'Algérien tout un ensemble de jugements, d'appréciations, de considérants, multiplie les anecdotes et les exemples édifiants, tentant ainsi d'enfermer l'Algérien dans un cercle de culpabilité (...). Après l'indignation, les conseils pratiques. Les femmes algériennes sont invitées à jouer "un rôle fondamental, capital" dans la transformation de leur sort. On les presse de dire non à une sujétion séculaire. On leur décrit le rôle immense qu'elles ont à jouer. L'administration coloniale investit des sommes importantes dans ce combat. Après avoir posé que la femme constitue le pivot de la société algérienne, tous les efforts sont faits pour en avoir le contrôle. » [3]

L'histoire semble bégayer : depuis maintenant près de deux décennies, pour des raisons obscures mais peut-être pas si éloignées de celles de Madame Salan, les cheveux des femmes musulmanes sont devenus ce qu'il est convenu d'appeler un enjeu politique majeur. Cette histoire débute en octobre 1989 : l'exclusion de deux collégiennes voilées à Creil déclenche une importante campagne médiatique, sous la bannière d'un manifeste intitulé « *Profs, ne capitulons pas !* » et qualifiant l'acceptation des élèves voilées de « *Munich de l'école républicaine* » [4]. Le Conseil d'État est saisi par le ministre de l'Éducation Lionel Jospin et rend un avis autorisant le port du foulard tant qu'il n'est pas accompagné de « *prosélytisme* » ou de « *troubles à l'ordre public* ».

Les hostilités sont déclenchées une seconde fois en septembre 1994 par le ministre François Bayrou, qui publie une circulaire incitant les proviseurs à considérer que le port d'un « foulard islamique » est *en lui-même* un acte de prosélytisme. L'offensive provoque un nouvel emballement médiatique et aboutit à une importante vague d'exclusions, finalement invalidées par les tribunaux administratifs.



C'est en mars 2003 qu'est lancé l'assaut final, dans des conditions politiques et médiatiques que j'ai déjà racontées en détail dans un précédent livre [5]. Pétitions, tribunes de presse et débats télévisés se multiplient sans relâche jusqu'au printemps 2004, tandis que deux commissions de réflexion sont mises en place par le président Jacques Chirac : la commission Debré et la commission Stasi. Dès septembre 2003, avant même qu'ait été votée une quelconque loi d'interdiction, une immense campagne médiatique aboutit à l'exclusion d'Alma et Lila Lévy du lycée Henri-Wallon d'Aubervilliers au seul motif qu'elles portent un « foulard islamique ». Cette exclusion illégale sera légalisée *a posteriori* le 15 mars 2004 : suivant les recommandations de la commission Stasi, le Parlement français adopte à une très large majorité une loi interdisant « *les signes manifestant ostensiblement une appartenance religieuse* ».

Cette loi prévoit « *une évaluation au bout d'un an* » : Hanifa Chérifi rend en septembre 2005, en guise d'évaluation, un indigent fascicule de 50 pages qui se borne à constater la disparition des voiles dans les écoles et en conclut que le bilan de la loi est positif. Il fait toutefois état, sans s'en émouvoir outre mesure, de 48 exclusions par conseil de discipline et d'une soixantaine de démissions. Aucune évaluation n'est proposée en revanche en ce qui concerne l'« exclusion invisible » des élèves qui ont renoncé à faire leur rentrée scolaire : ce nombre est pourtant estimé à plusieurs centaines par le Collectif une école pour tou-te-s [6].

Quant au devenir de la centaine d'exclues reconnues par le rapport, la question n'est tout simplement pas posée, pas davantage que celle des souffrances des « dévoilées » [7]. Le bilan officiel rendu par Hanifa Chérifi exprime une tout autre inquiétude : la plupart des dévoilées remettent leur foulard en quittant l'enceinte scolaire. Le constat vaut donc comme un augure : la guerre n'est pas finie ! Et de fait, les applications sauvages de la loi en dehors de son cadre initial se multiplient dans toutes les sphères de la société : sorties scolaires, emploi, logement, guichets...

Sans monopoliser l'agenda étatique et médiatique comme en 2003 et 2004, le voile demeure ensuite omniprésent, notamment durant la campagne présidentielle de Nicolas Sarkozy en 2007, et une nouvelle « année du voile » est inaugurée le 22 juin 2009 par un discours présidentiel annonçant que « *la burqa n'est pas la bienvenue sur le territoire de la République française* », suivi par la mise en place d'une « commission de réflexion » codirigée par le communiste André Gérin et le sarkozyste Éric Raoult, et aiguillonnée par la surenchère médiatique d'un certain Jean-François Copé. Et en dépit d'une inconstitutionnalité maintes fois rappelée [8], une loi interdisant aux femmes en niqab toute présence dans « l'espace public » est finalement votée le 14 septembre 2010.

C'est de ce dévoilement forcé et de son incroyable violence qu'il est question dans mon livre, mais aussi d'un autre

dévoilement. Car ce que ne soupçonnent pas nos chasseurs de voiles, c'est qu'au moment même où ils s'évertuent avec plus ou moins de bonheur à dévoiler les musulmanes, ils accomplissent de manière beaucoup plus intégrale et obscène leur propre dévoilement.

Cet autodévoilement fait l'objet des quatre premiers chapitres du livre. Les deux premiers portent respectivement sur le féminisme et la laïcité, qui sont depuis vingt ans les deux principaux registres argumentatifs de la croisade, mais aussi *ses deux voiles*.

Le chapitre suivant revient plus spécifiquement sur l'interdiction du foulard à l'école, et sur le remarquable consentement dont elle a bénéficié au sein de cet autre « pilier de la république » qu'est l'école publique - et plus précisément chez ceux qui en sont les « hussards » : les enseignants, dont je suis.

Un quatrième chapitre se concentre sur le monde intellectuel, académique, scientifique, et plus précisément sur ses avatars médiatiques, en analysant, à partir d'un cas aussi édifiant qu'emblématique, la figure émergente de la voilologie savante - ou pseudosavante.

Un dernier chapitre revient enfin sur les principales concernées : les adolescentes portant le foulard à l'école et les femmes portant un hijab ou un niqab - trop souvent oubliées dans les analyses et les bilans, y compris chez certains antiprohibitionnistes, qui ont tendance à s'intéresser davantage au dévoilement idéologique de la République qu'au dévoilement bien réel vécu par des femmes et des adolescentes livrées à la vindicte publique. Et encore faut-il ajouter que le mal ne se limite pas au dévoilement accompli : si le rendement de la chasse n'a pas atteint le niveau escompté, si beaucoup des concernées résistent à l'injonction au dévoilement, le prix qu'elles payent pour cela est incroyablement élevé - exclusions scolaires, discriminations, injures, stigmatisation quotidienne.

Il ne s'agira donc pas de porter un diagnostic sur le hijab ou le niqab, et pas davantage sur les femmes qui les portent : loin de prendre ces femmes pour objet, ce dernier chapitre les envisage comme sujets parlants, en partant d'une enquête à laquelle j'ai participé et qui fait entendre la voix de 44 femmes portant le hijab [9], et en s'efforçant d'en tirer des leçons *sur nous-même* et *pour nous-même*. Il ne s'agira enfin pas non plus, ni dans ce chapitre ni dans les autres, d'assimiler le hijab et le niqab : si les deux vêtements sont parfois associés au fil des pages, sous le vocable commun de « voiles », c'est uniquement pour désigner *une logique commune dans la manière de les percevoir*, de les ressentir, de les juger et d'y réagir - une logique hélas fréquente, et profondément malveillante et malfaisante.

**p.-s.**

*Dévoilements. Du hijab à la burqa : les dessous d'une obsession française*, de Pierre Tevanian, est paru aux [Editions Libertalia](#). 160 pages, 8 euros.



## Table des matières

Introduction : d'Alger 1958 à Paris 2012

1. Un féminisme paradoxal
2. Une révolution conservatrice dans la laïcité
3. L'école dévoilée
4. Quand la science s'em-mêle
5. L'histoire vue d'en bas

Conclusion : le bilan de la chasse

Annexe : Bréviaire de la haine

(Morceaux choisis de la voilophobie contemporaine)

---

[1] Frantz FANON, « L'Algérie se dévoile », *L'An V de la révolution algérienne*, La Découverte, 2001.

[2] Frantz FANON, « L'Algérie se dévoile », *L'An V de la révolution algérienne*, La Découverte, 2001

[3] Frantz FANON, « L'Algérie se dévoile », op. cit., 2001. Sur la transmission de cette politique sexuelle du voile, et sa reformulation dans les discours et politiques publiques sur « la beurette » et « le garçon arabe », voir Nacira GUENIF-SOUILAMAS, *Les Féministes et le garçon arabe*, L'Aube, 2004.

[4] Publié en une du *Nouvel Observateur*, l'appel est signé notamment par Régis Debray, Alain Finkielkraut et Élisabeth Badinter. Sur cet épisode comme sur les suivants, voir Thomas DELTOMBE, *L'Islam imaginaire. La construction médiatique de l'islamophobie, 1975-2005*, La Découverte, 2005.

[5] Voir Pierre TEVANIEN, *Le Voile médiatique*, Raisons d'agir, 2005.

[6] Collectif Une école pour tou-te-s, « [Éléments d'un futur livre noir](#) ».

[7] Voir Ismahane CHOUDER, Malika LATRECHE, Pierre TEVANIEN, [Les Filles voilées parlent](#), La Fabrique, 2008.

[8] Par plusieurs juristes, devant la commission Gérin-Raoult ou en dehors, et par un avis du Conseil d'État rendu le 26 mars 2010.

[9] Ismahane CHOUDER, Malika LATRECHE, Pierre TEVANIEN, [Les Filles voilées parlent](#).